

II - POSTES DE TRAVAIL REPRÉSENTATIFS ET RÉMUNÉRATIONS DES SALARIÉS RÉFÉRENTS

1 - Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant le salaire mensuel de base brut et l'horaire mensuel de base des salariés référents.

POUR CHAQUE POSTE DE TRAVAIL, VOUS SUIVREZ LE MÊME SALARIÉ RÉFÉRENT D'UN TRIMESTRE À L'AUTRE. NE FAITES PAS DE MOYENNE NI DE CUMUL.

Si un poste de travail pré-rempli devient vacant ou disparaît, il convient de choisir un NOUVEAU poste représentatif pour le même niveau de qualification, puis de sélectionner un salarié référent occupant ce poste. Si un salarié référent change de coefficient (ou niveau hiérarchique) et bascule vers un autre niveau de qualification, il convient de conserver le poste pré-rempli et de choisir un NOUVEAU salarié référent occupant ce poste. Votre grille : <https://travail-emploi.gouv.fr/ficheacemo>.

Catégorie socio-professionnelle (nomenclature PCS)	NIVEAU	Libellé du poste de travail occupé le plus représentatif	Coeff. ou niveau hiérarchi. du salarié référent	Salaire mensuel de base brut (hors primes et heures supplémentaires) du salarié référent en	Horaire mensuel de base (arrondi en heures) du salarié référent en
		A	B	C	D
Ouvriers	1			€	
	2			€	
	3	SPECIMEN : merci de ne pas utiliser ce questionnaire.			
Employés	1			€	
	2			€	
	3			€	
Professions intermédiaires	1			€	
	2			€	
	3			€	
Cadres	1			€	
	2			€	
	3			€	

Colonne A (si elle n'est pas pré-remplie ou si elle n'est plus à jour) : Pour chacun des 12 niveaux de qualification, choisissez le poste de travail qui vous paraît le plus représentatif, par exemple celui regroupant le plus de salariés. Désignez ce poste par un libellé précis (par exemple « ouvrier de nettoyage niveau OS2 ») : il sera pré-rempli dans votre questionnaire des prochains trimestres.

Colonne B (si elle n'est pas pré-remplie ou si elle n'est plus à jour) : Pour chaque poste de travail retenu, choisissez un salarié référent : celui que vous suivrez d'un trimestre à l'autre. Veuillez indiquer son coefficient ou niveau hiérarchique selon la grille salariale de votre convention collective.

Colonne C : Pour chaque salarié référent suivi, veuillez indiquer son salaire mensuel de base brut (hors primes, hors avantages en nature, hors heures supplémentaires).

Colonne D : Pour chaque salarié référent suivi, veuillez indiquer son horaire mensuel de base (arrondi en heures). Si le salarié est au forfait jours, indiquez conventionnellement 152 heures par mois.

III - EMPLOIS POUR LESQUELS VOUS FAITES DES DÉMARCHES DE RECHERCHE D'UN CANDIDAT

1 - Avez-vous des emplois pour lesquels vous entreprenez des démarches actives de **recherche d'un candidat**, à l'extérieur de votre ?

Oui Non

Il s'agit de postes nouvellement créés, inoccupés ou encore occupés et sur le point de se libérer, pour lesquels vous entreprenez des démarches actives de recherche de candidats adéquats, immédiatement et/ou dans les 3 prochains mois à l'extérieur de votre . Ces postes peuvent être des CDI ou des CDD, des emplois saisonniers, même de courte durée (de moins d'un mois).

(si Non, passez au IV)

2 - Si Oui, indiquez le nombre total de ces emplois

--	--	--	--

3 - Si Oui, précisez le détail de ces emplois : • emplois nouvellement créés

• emplois inoccupés

• emplois encore occupés et sur le point de se libérer

IV - TEMPS CONSACRÉ À CE QUESTIONNAIRE

1 - Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

heures minutes

Merci de votre coopération.